



Litige avec un prestataire de service

Par **violette33**, le **06/07/2015** à **18:31**

Nous avons pris un DJ pour notre mariage.

Dans les prestations proposées figuraient :

prise de photo du vin d'honneur et du repas
projection des photos de la soirée en direct sur écran géant pendant le repas
photos et vidéos de la soirée offerts.

Aucune de ces prestations n'a été assurée. Nous n'avons eu ni photos ni vidéos, c'est à dire aucuns souvenir de notre mariage.

Quels sont nos recours et à qui devons nous nous adresser pour porter plainte avec demande de dommage et intérêts pour préjudice moral;

Merçi par avance de votre réponse

Par **alterego**, le **06/07/2015** à **19:50**

Bonjour,

Très étonné qu'un DJ assure ce type de prestations.

Avez vous un document contractuel accepté et signé de chacun des contractants ?

Cordialement